



# GUIDES

RENTRÉE  
2012

**onisep**

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

APRÈS LE

# BAC

CHOISIR SES

ÉTUDES

SUPÉRIEURES

[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et de la Vie associative  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche  
Office national d'information  
sur les enseignements et les  
professions  
12 mail Barthélemy Thimonnier, Lognes  
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 80 35 00  
Publication de l'Onisep

Directeur de la publication : Pascal Charvet  
Directeur adjoint : Alain Taupin

#### SERVICES CENTRAUX

Éditions  
Direction Cross-Média : Virginie Sainte-Rose  
et Arielle Girot  
Rédactrice en chef : Nelly Burgaleta  
Correction : Valérie Doineau

Ressources documentaires  
Directrice du département : Catherine Méric  
Documentation : Anne-Camille Bazzoli,  
Marie Forestié, Valérie Forestiez,  
Pascale Guellier, Dominique Kanonidis,  
Véronique Pavageau, Mireille Reynier,  
Émilie Roger, Hervé Tabarly

#### Studio

Directeur artistique : Bruno Delobelle  
Maquette et mise en pages :  
Évelyne Delzescaux  
Iconographie : Brigitte Gilles de la Londe

#### Fabrication

Directrice : Marie-Christine Jugeau  
Photogravure : Key Graphic (Paris)


#### Diffusion et commercialisation

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,  
Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Internet : onisep.fr/lalibrairie  
Relations clients : service\_clients@onisep.fr

#### Publicité : Ideepole

Groupe Bygmalion, 25 rue de Clichy, 75009  
Paris  
Directeurs de publicité :  
Thierry et Romuald Lestrehan  
Tél. : 01 42 12 70 80 - Fax. : 01 42 12 74 12

#### Plan de classement Onisep :

 Le kiosque : ENS SUP

Reproduction, même partielle,  
interdite sans accord préalable de l'Onisep.

# APRÈS LE BAC CHOISIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

## Sommaire

Choisir sa voie	page
Le calendrier des inscriptions	2
Le schéma des études supérieures	4
<b>Les filières d'études</b>	
Les licences	6
Les DUT (diplômes universitaires de technologie)	8
Les BTS (brevets de technicien supérieur)	9
Les écoles spécialisées	10
Les classes préparatoires	12
<b>Infos pratiques</b>	
Et si vous échouez au bac ?	16
La vie étudiante	17

**POUR COMMANDER  
NOS PUBLICATIONS,**  
rendez-vous p. 15

Découvrez et commandez  
en un clic nos publications  
**[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)**

# Le calendrier des inscriptions

## ETUDES SUP TOP DÉPART

Vous venez d'entrer en terminale. Au cœur de vos préoccupations : obtenir le bac. Néanmoins, vous devrez aussi vous soucier des poursuites d'études, car les inscriptions dans le supérieur ont lieu cette année.

Pour ne pas rater le top départ, informez-vous et profitez des dispositifs en place :

→ l'entretien personnalisé de terminale au lycée ;

→ la démarche d'« orientation active » en lien avec

les établissements supérieurs (universités, IUT, STS, CPGE...).

Ils vous aideront à affiner vos choix.



Pour connaître les formations proposées ailleurs en France, consultez le dossier de l'Onisep « Après le bac, choisir dès le lycée ».

## Formations du portail admission post-bac

Le portail unique admission post-bac permet de s'inscrire simultanément dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur.

### ↳ à l'université

- DEUST, DUT
- 1<sup>re</sup> année de licence (L1)
- 1<sup>re</sup> année commune aux études de santé

### ↳ au lycée

- BTS, BTSA, DMA
- mise à niveau en arts appliqués ou métiers d'art
- mise à niveau en hôtellerie
- CPES, CPGE
- DCG
- DTS

### ↳ formations d'ingénieurs

- la plupart des écoles
- les cycles préparatoires intégrés

### ↳ certaines grandes écoles

- écoles nationales supérieures d'architecture

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

> 4 étapes  
à ne pas manquer

20 janvier  
OUVERTURE  
DE LA PROCÉDURE

septembre

octobre

novembre

décembre

janvier

## Formations hors portail admission post-bac

À vos agendas ! Les inscriptions à ces formations et écoles se font à des dates variables. Voir ci-après.

### Écoles sociales

Octobre-décembre : les dates d'inscriptions aux concours varient selon les formations et écoles.

### Écoles paramédicales

Septembre-novembre : les dates d'inscriptions aux concours varient selon les formations et écoles.

### Autres écoles

#### > Écoles spécialisées

Les écoles du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration, du tourisme, du secrétariat, du secrétariat médico-social... ouvrent leurs inscriptions à des dates variables.

Se renseigner en début d'année auprès de chaque école, la sélection ayant parfois lieu avant le bac lui-même.

#### > Formations complémentaires

Se renseigner auprès des organismes responsables, notamment les CCI (Chambre de commerce et d'industrie).

### Écoles d'art

Publique ou privée, chaque école supérieure d'art organise son concours.

> Écoles des beaux-arts  
Ouverture des inscriptions en janvier. Envoi des dossier en février-mars.

> Écoles nationales supérieures d'art  
Ouverture des inscriptions en janvier. Envoi des dossier en janvier février.

> Année préparatoire aux écoles d'art  
Plus d'infos sur le site de l'Appa

septembre

octobre

novembre

décembre

janvier

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, deux cas de figure : soit la formation visée fait partie du [portail admission post-bac](#), soit elle relève d'une procédure spécifique, [hors portail admission post-bac](#).  
Un même impératif pour vous : respecter les dates indiquées.

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)



## LEXIQUE

- BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/ agricole
- CPES : classe préparatoire aux études supérieures
- CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
- DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
- DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
- DMA : diplôme des métiers d'art
- DTS : diplôme de technicien supérieur
- DUT : diplôme universitaire de technologie

### Étape 1

J'ouvre un dossier électronique et saisis mes vœux de formation par ordre de préférence (date limite : 20 mars).

Je remplis le dossier complémentaire d'orientation active. J'imprime mes fiches de candidature.

### Étape 2

Je constitue un dossier papier pour les formations qui le demandent.

Je peux modifier le classement initial de mes vœux (date limite : 31 mai).

### Étape 3

Je consulte les propositions d'admission et je donne ma réponse.

Si je n'ai reçu aucune proposition, je postule sur les places vacantes (du 22 juin au 15 septembre).

### Étape 4

Le bac en poche, je m'inscris dans l'établissement pour la formation obtenue.

**février**

**mars**

**avril**

**mai**

**juin**

**juillet**

**août**

## Grandes écoles

- > Écoles de commerce  
Janvier-février : inscriptions sur les sites des banques d'épreuves communes ou auprès de chaque école.
- > Écoles d'ingénieurs  
Janvier : les écoles des réseaux ICAM et FESIA passent par le site [www.grandesecoles-postbac.fr](http://www.grandesecoles-postbac.fr) pour les inscriptions
- > Instituts d'études politiques (IEP)  
février-mars : l'inscription aux épreuves du concours commun aux 6 IEP de province débute en mars et se termine en mai. Il en va de même à l'IEP Paris ou à celui de Grenoble. À l'IEP Bordeaux, en revanche, l'inscription ouvre (et s'achève) plus tôt qu'ailleurs.



➤ Pour plus d'informations, renseignez-vous :  
→ auprès de chaque établissement ou au CIO (centre d'information et d'orientation) ;  
→ auprès du rectorat de l'académie (SAIO) où est dispensée la formation ;  
→ sur l'espace régional du site [onisep.fr](http://onisep.fr).

**février**

**mars**

**avril**

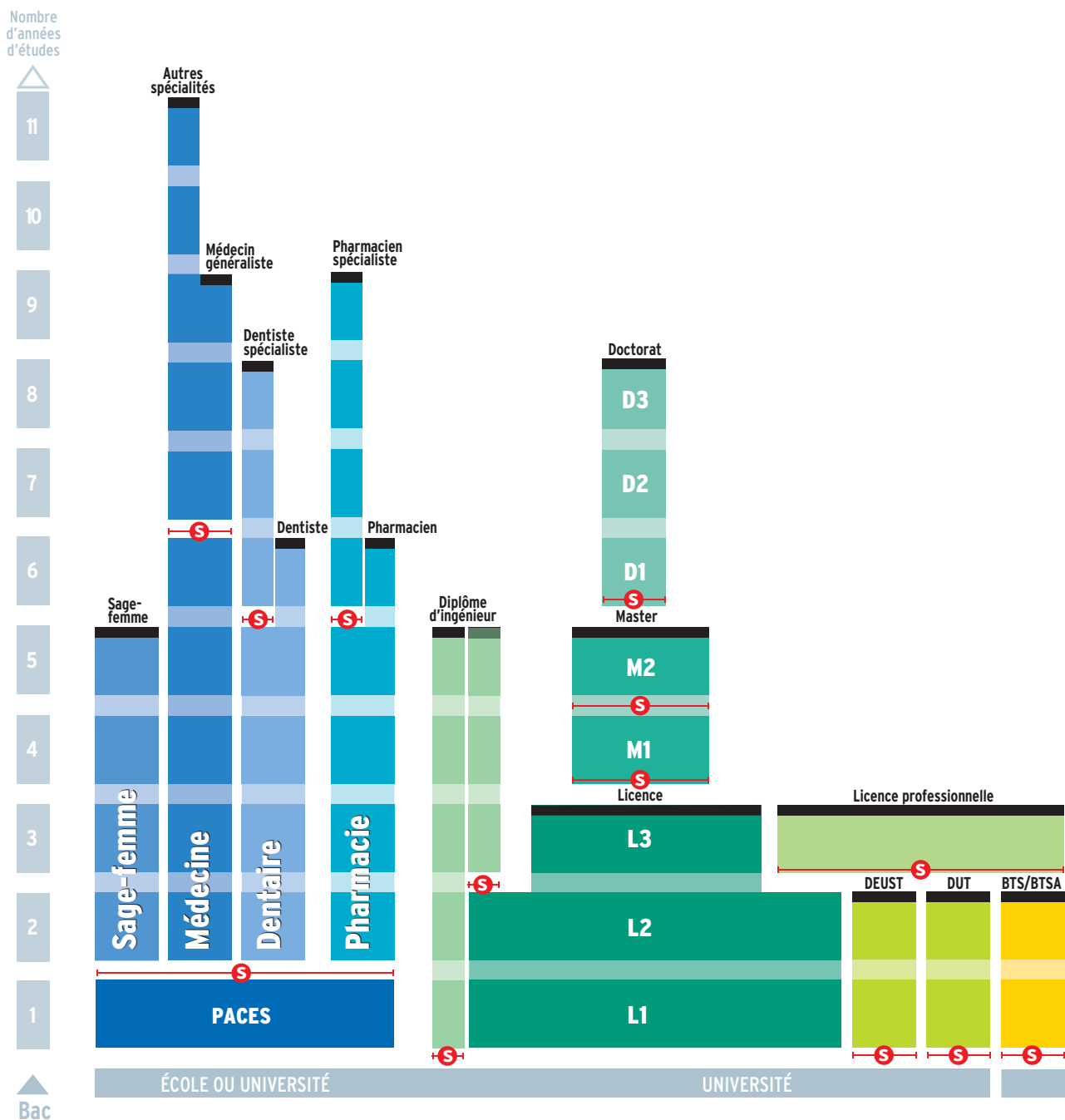
**mai**

**juin**

**juillet**

**août**

# Le schéma des études supérieures



■ Diplôme ou *Diplôme d'État*

—S— Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)

Il existe des passerelles entre ces différentes filières.

BTS(A) : brevet de technicien supérieur (agricole)

D : doctorat

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DEC : diplôme d'expert-comptable

DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DMA : diplôme des métiers d'art

DNAP : diplôme national d'arts plastiques



# Les licences

En 3 ans après le bac, la **licence générale** est le premier pas vers le **master**. Organisée en parcours, elle offre une spécialisation progressive et permet aussi, une fois le titre acquis, d'entrer dans la vie active.



## S'INSCRIRE

➤ Se reporter au portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)  
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

## À SAVOIR

### Les licences professionnelles

Elles se préparent en 1 an post-bac + 2 (L2, BTS, BTSA, DUT...), à l'université, en lycée, en école ou en centre de formation d'apprentis (CFA). Offrant une spécialisation plus poussée ou une double compétence, elles sont conçues pour permettre une insertion professionnelle immédiate.

## ➤ Où et comment ?

L'université couvre de nombreux domaines de formation et délivre des diplômes à différents niveaux : licence, master, doctorat (d'où l'appellation LMD).

→ La **licence** se prépare en 6 semestres (3 ans) au sein d'une unité de formation et de recherche (UFR). La 1<sup>re</sup> année est dite **L1** (année fondamentale) ; la 2<sup>e</sup> année, **L2** (année de consolidation) ; la 3<sup>e</sup> année, **L3** (année de spécialisation).

→ Les cours magistraux (**CM**) en amphi alternent avec des travaux dirigés (**TD**) ou pratiques (**TP**) en groupes-classes. Toutefois, le plan pluriannuel pour la réussite en licence préconise une limitation des cours en amphi pendant la 1<sup>re</sup> année de licence (L1) afin d'offrir aux étudiants un encadrement pédagogique renforcé. Durant le cursus licence, il prévoit également au moins un stage en entreprise, dans l'administration, l'enseignement ou au sein d'associations.

## ➤ Accès

**Avec le bac** (ou un diplôme équivalent). Toutes les séries sont admises, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec son profil.

→ À l'université, suivre des études dans la filière de son choix est un droit, dans la limite des places disponibles.

## INFO +

### L'université, c'est aussi...

> **Les études de santé** se déroulent à l'université. Les filières médecine, pharmacie, dentaire débutent par la première année commune aux études de santé (PACES) tout comme la formation de sage-femme qui se déroule, elle, en école (pour 4 ans). Les cursus dentaire, médecine et pharmacie débouchent, en 6 à 11 ans, sur des diplômes d'État. Ceux d'audioprothésiste, d'orthoptiste et d'orthophoniste mènent, en 3 ou 4 ans, à un certificat de capacité. Ces titres sont obligatoires pour exercer.

> Sont aussi délivrés à l'université : les diplômes universitaires (**DU**, tous niveaux), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (**DEUST**) et les diplômes universitaires de technologie (**DUT**) > voir p. 8.

Ainsi, **certaines filières** très demandées organisent lors des inscriptions des **tests de niveau** : en langues, en arts plastiques, en musique...

→ S'il est aisé de s'inscrire en licence, il est important de **se renseigner** au préalable sur les contenus de la filière envisagée, ses exigences, les profils adaptés... afin de limiter les risques d'échec.

→ Le dispositif dit « **d'orientation active** » est généralisé à toutes les universités. Sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr), l'élève de terminale indique ses vœux de filières pour obtenir un avis sur ses chances de réussite et des conseils. Il reste maître de son choix.

## ➤ Rythme de travail

Être autonome, savoir organiser son temps, avoir un certain goût pour la théorie et les recherches personnelles sont des qualités indispensables pour réussir à l'université.

→ La licence prévoit au moins 1500 heures sur 3 ans. Avec **20 à 30 heures hebdomadaires d'enseignement en moyenne**, chaque semestre donne lieu à deux sessions d'examens dont une de rattrapage. La seule participation aux cours ne saurait suffire à assurer la réussite aux évaluations.

→ Pour être de ceux qui réussissent en 1<sup>re</sup> année, il faut approfondir les cours régulièrement, lire des ouvrages spécialisés chez soi et en bibliothèque universitaire (BU). Compter au moins une **vingtaine d'heures de travail personnel par semaine**.

→ Depuis la rentrée 2008, le plan pluriannuel pour la réussite en licence a permis aux universités de renforcer l'encadrement pédagogique, notamment en 1<sup>re</sup> année. Ce plan a également favorisé l'accompagnement des étudiants : ainsi, le **tutorat** d'accueil en début de 1<sup>er</sup> semestre permet à l'étudiant nouvellement inscrit à l'université d'identifier ses points forts et lacunes ; les **modules de soutien** pilotés par des enseignants référents l'aident par la suite à surmonter d'éventuelles difficultés.

## ➤ Au programme

Les licences se répartissent en domaines de formation (sciences, technologie, santé ; sciences humaines et sociales ; arts, lettres, langues ; droit, économie, gestion) qui se déclinent en une trentaine de mentions (droit ; langues étrangères appliquées ; lettres ; géographie ; mathématiques...). Chaque mention propose des parcours types, définis par chaque université.

Certaines licences proposent des spécialités (type d'activités sportives en STAPS ; langue(s) étudiée(s) en LLCE ou LEA).

→ La **licence générale** couvre 6 semestres. Chaque semestre se compose d'**unités d'enseignement** (UE) obligatoires et optionnelles, valant chacune un nombre de **crédits** donné. L'étudiant valide 30 crédits par semestre, 60 par année universitaire.

→ La 1<sup>re</sup> année de licence (L1) renforce l'apprentissage des savoirs fondamentaux. Son contenu privilégie la culture générale avec des enseignements largement pluridisciplinaires et l'acquisition de compétences transversales (informatique, méthodologie de travail, préparation au projet professionnel et à l'insertion, langues étrangères).

À noter : pour certains étudiants en difficulté, la réorientation vers un DUT ou un BTS est favorisée. Elle peut intervenir dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre ou en fin de L1.

→ La 2<sup>e</sup> année de licence (L2) est articulée autour de la **spécialisation disciplinaire** et de la découverte des débouchés professionnels et des métiers en relation avec la formation. La poursuite d'études en licence professionnelle est ouverte aux étudiants issus de L2.

→ La 3<sup>e</sup> année de licence (L3) s'attache à approfondir la spécialisation disciplinaire et à renforcer l'ouverture vers les champs de métiers possibles. En fin de L3, tout étudiant devra avoir validé au moins un **stage** dans son cursus (administration, enseignement, entreprise, association).

## ➤ Validation du diplôme

L'évaluation des connaissances se fait par **contrôle continu**, **examen terminal** ou combinaison des deux modalités. En L1, le contrôle continu se généralise.

→ La licence générale vaut **180 crédits** européens. Des crédits capitalisables (c'est-à-dire définitivement acquis, ce qui autorise une interruption puis une reprise des études) et transférables, en France et dans les pays de l'Espace européen. Les périodes d'études à l'étranger sont aussi validées.

Ce système de crédits favorise la mobilité d'un établissement à l'autre, d'une région ou d'un pays à l'autre, et permet la construction de parcours individualisés.

## ➤ Poursuite d'études

De niveau bac + 3, la licence générale est le socle des études longues.

→ Ceux qui décident de continuer à l'**université** s'inscrivent en master (bac + 5). Ce diplôme correspond à 4 semestres (120 crédits européens). Il est organisé sur deux années (M1 et M2) qui se déclinent en spécialités et parcours « recherche » ou « professionnel ».

→ Les autres peuvent **rejoindre une école** de commerce, d'ingénieurs, de journalisme, un institut d'études politiques... accessibles sur titres et épreuves.

## ➤ Débouchés

→ Grâce à l'acquisition de compétences préprofessionnelles, les diplômés de **licence** sont mieux préparés pour une entrée immédiate dans la vie active. De niveau bac + 3, la licence permet par exemple de présenter les concours administratifs de catégorie A.

→ Le **master** permet de s'insérer dans une fonction ou un secteur d'activité précis. Les profils scientifiques à vocation industrielle (électronique, automatisme, maintenance...) sont les mieux placés sur le marché du travail. Les diplômés en gestion connaissent aussi des conditions d'insertion favorables. Les profils littéraires, sciences humaines et droit présentant une double compétence (langue et informatique, ou art et gestion...) sont très appréciés des employeurs.

→ De niveau bac + 5, le master permet de présenter les concours de la fonction publique, notamment de l'enseignement. Il permet aussi de s'inscrire en **doctorat** (bac + 8).

→ Pour les spécialités et les adresses dans votre région, voir pp. 21 et suivantes.

### LEXIQUE

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur /agricole

CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles

DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DUT : diplôme universitaire de technologie

LEA : langues étrangères appliquées

LLCE : langues, littératures et civilisations étrangères

L1 : 1<sup>re</sup> année de licence

L2 : 2<sup>e</sup> année de licence

L3 : 3<sup>e</sup> année de licence

M1 : 1<sup>re</sup> année de master

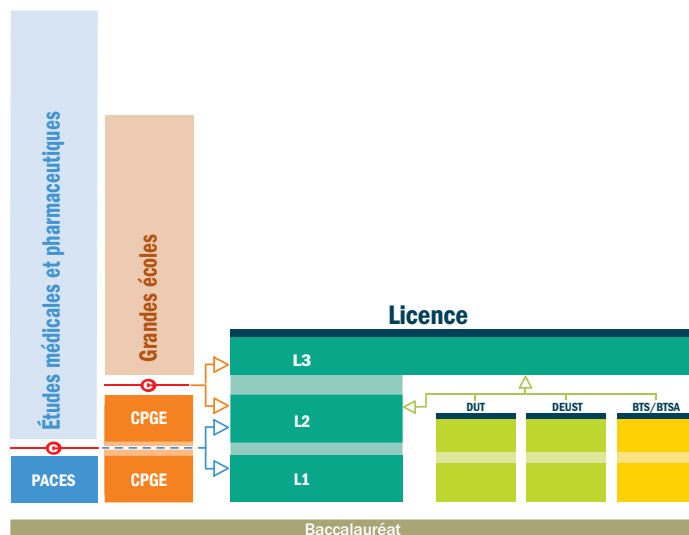
M2 : 2<sup>e</sup> année de master

STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives

UE : unité d'enseignement

UFR : unité de formation et de recherche

PACES : première année commune aux études de santé



## Itinéraires d'accès à la licence générale

Les admissions se font en L1, L2 ou L3 selon le parcours d'origine de l'étudiant.

# Les DUT

(diplômes universitaires de technologie)

Un diplôme qui permet **l'insertion immédiate** sur le marché du travail et la **poursuite d'études**.



© JÉRÔME PALLÉ/ONISEP

## S'INSCRIRE

→ Se reporter au portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)  
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

## À SAVOIR

Avec près de 50 spécialités, le **DEUST** (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) propose des formations en 2 ans sur des créneaux pointus, adaptés au marché du travail local. Accès : sur dossier, voire entretien ou tests, après le bac, ou après une L1 ou une L2.

## ↳ Où et comment ?

Le DUT se prépare en 4 semestres, soit 2 ans, au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT). La formation alterne cours magistraux/CM en amphi, travaux dirigés/TD en petits groupes (et, selon les spécialités, travaux pratiques/TP), projets tutorés et **stages** en entreprise. Certains IUT proposent la formation par apprentissage. Le programme d'études étant identique à celui proposé sous statut étudiant, l'alternance université/entreprise suppose un investissement personnel important.

## ↳ Accès

**Avec le bac.** Il est recommandé que celui-ci soit dans le champ de la spécialité visée. Sélection sur dossier (bulletins de première, du 1<sup>er</sup> et/ou du 2<sup>e</sup> trimestres de terminale), parfois sur tests et/ou entretien.

→ Les titulaires d'un bac technologique obtenu avec mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit, pour la rentrée suivante, dans une spécialité cohérente avec leur bac. Ils devront faire acte de candidature en DUT dans les formes et délais prévus.

→ Quelques IUT proposent la formation en un 1 an appelée « année spéciale DUT » pour les candidats ayant validé un bac + 2.

## ↳ Au programme

La formation comporte une majeure couvrant le cœur de compétences requises

pour le domaine professionnel visé et trois modules complémentaires choisis par l'élève selon son projet, ainsi que **10 à 12 semaines de stage** valant première expérience professionnelle.

→ Avec 44 spécialités (options comprises), tous les secteurs ne sont pas couverts. Ainsi, il n'y a aucun DUT en audiovisuel ni en arts.

## ↳ Rythme de travail

**Entre 35 et 40 heures par semaine** de cours magistraux, de TD (et, selon les spécialités, de TP) et de projets tutorés, auxquelles s'ajoute beaucoup de travail personnel. Un rythme soutenu qui exige constance, rigueur, assiduité et sens de l'organisation.

## ↳ Validation du diplôme

Le diplôme national est délivré sur la base d'un contrôle continu des connaissances, avec une validation de chaque semestre.

→ Inscrit dans le LMD, le DUT permet l'acquisition de **120 crédits** européens.

## ↳ Poursuite d'études

La formation polyvalente du DUT favorise la poursuite d'études (79 % des diplômés). Les possibilités varient selon la spécialité.

→ **À l'université**, les licences pro sont la voie la plus adaptée. Pour approfondir la formation ou acquérir une double compétence tout en accédant au niveau bac + 3.

Les licences générales sont accessibles avec un solide dossier. Objectif : la poursuite d'études en master (bac + 5).

→ Autres pistes : rejoindre une école d'ingénieurs pour 3 ans (passage par une prépa ATS en 1 an recommandé), une école de commerce pour 1 à 3 ans, ou une **formation complémentaire** en 1 an.

## ↳ Débouchés

L'insertion professionnelle des titulaires de DUT est globalement satisfaisante.

→ Pour les spécialités et les adresses dans votre région, voir pp. 21 et suivantes.

## INFO +

### L'apprentissage

→ Une formule pour les formations professionnelles de tous niveaux. Dans le supérieur, 50 % des apprentis préparent un BTS/BTSA et 10 %, un DUT.

**Les avantages de l'apprentissage** : étudier tout en étant salarié, appliquer immédiatement la théorie apprise en cours et acquérir une première expérience.

Un choix d'études qui n'est pas sans contraintes. Il n'est pas toujours facile pour l'apprenti de gérer son temps entre travail et études. Souvent, les résultats scolaires s'en ressentent. D'où la nécessité de s'engager en connaissance de cause.

**Pour en savoir plus** : [www.lapprenti.com](http://www.lapprenti.com) ; [www.travail-emploi-sante.gouv.fr](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr)

DANS LES LYCÉES ET LES ÉCOLES

# Les BTS

(brevets de technicien supérieur)

Les BTS et BTSA (pour l'agriculture) répondent aux **besoins des entreprises.**



© JÉRÔME PALLÉ/ONISEP

## ↘ Où et comment ?

En lycée ou en école, ils se préparent sur 2 ans, dans une section de techniciens supérieurs (STS). À noter : les BTS prothésiste-orthésiste et podo-orthésiste se préparent en 3 ans.

→ Avec une trentaine d'élèves par classe, l'**encadrement pédagogique** est proche de celui de terminale.

→ Certains établissements proposent la formation par **apprentissage**.

## ↘ Accès

**Avec le bac** (ou un niveau bac dans certains cas). Il est recommandé que celui-ci soit compatible avec la spécialité visée.

→ **Sélection** sur bulletins scolaires (et travaux personnels, par exemple pour les arts) et parfois entretien de motivation. Les bacheliers technologiques sont prioritaires.

→ Les titulaires d'un bac technologique ou professionnel obtenu avec mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit, pour la rentrée suivante, dans une spécialité cohérente avec leur bac. Ils devront faire acte de candidature en BTS/BTSA dans les formes et délais prévus.

## ↘ Au programme

Le BTS/BTSA permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu : transport, électronique, design, sciences et technologies des aliments... Il est proposé dans 132 spécialités (options comprises).

→ Avec un objectif d'insertion, la formation privilégie la **pratique**, les **stages** et l'intervention de professionnels du secteur.

→ Les matières générales (français, maths, langues...) constituent la moitié de la formation en 1<sup>re</sup> année et le tiers en 2<sup>e</sup> année.

## ↘ Rythme de travail

**Entre 35 et 40 heures par semaine** de cours magistraux/CM, travaux dirigés/TD et pratiques/TP. Sans oublier les devoirs, les projets à rendre... Un rythme de travail soutenu qui exige constance, rigueur et sens de l'organisation.

## ↘ Validation du diplôme

Le **diplôme national** s'acquiert sur **examen final** et contrôle en cours de formation (CCF). Les résultats de 1<sup>re</sup> année sont déterminants pour le passage en 2<sup>e</sup> année. Intégré au LMD, le BTS permet l'acquisition de **120 crédits** européens.

## ↘ Poursuite d'études

Près de la moitié des titulaires de BTS/BTSA poursuivent leurs études. Leur formation spécialisée les prédispose peu à réussir dans des cursus longs (bac + 5).

→ Ils préparent principalement une **licence pro** (bac + 3) ou une **formation complémentaire** en 1 an, pour approfondir leur formation ou acquérir une double compétence.

→ Les **écoles d'ingénieurs** proposent des concours spécifiques. Il est conseillé de suivre une **prépa ATS** en 1 an : celle réservée aux BTS-DUT industriels mène aux écoles d'ingénieurs ; celle ouverte aux BTSA et à certains BTS ou DUT de biologie et de chimie notamment conduit également aux écoles d'agronomie ou vétérinaires.

→ La plupart des **écoles de commerce** recrutent les titulaires de BTS (majoritairement du domaine économie et gestion) sur concours.

## ↘ Débouchés

Les BTS/BTSA sont appréciés des entreprises, avec des variations selon les spécialités.

→ **Pour les spécialités et les adresses dans votre région, voir pp. 21 et suivantes.**

### S'INSCRIRE

↘ **Se reporter au portail**  
[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)  
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

### À SAVOIR

Le passage par une année de **mise à niveau** (MAN) est requis pour intégrer certains BTS. C'est le cas des BTS hôtellerie-restauration et responsable d'hébergement, pour ceux qui n'ont pas un bac techno hôtellerie, et des BTS des arts appliqués, pour ceux qui n'ont pas le bac STI de la spécialité.

### À SAVOIR

À bac + 2, le **DMA** (diplôme des métiers d'art) existe dans 13 spécialités. Accès sur dossier avec un bac STI arts appliqués, un BMA de même spécialité, un BT arts appliqués, ou parfois un autre bac après mise à niveau.

## Quelles différences ?

DUT	BTS (et BTSA)
→ à l'université	→ en lycée ou en école
→ 250 élèves par promo	→ 30 élèves par classe
→ 68 % ont un bac général	→ 45 % ont un bac techno
→ 44 spécialités et options	→ 132 spécialités et options
→ études polyvalentes	→ études plus spécialisées
→ contrôle continu	→ examen final (et CCF)
→ 79 % des diplômés poursuivent leurs études	→ 49 % des diplômés poursuivent leurs études

# Les écoles spécialisées

Après le bac, nombre de lycées, instituts et écoles proposent des **formations professionnelles** reconnues sur le marché du travail.



© JÉRÔME-PALLÉ/ONISEP

## À SAVOIR

Les formations en écoles spécialisées menant à un diplôme précis, mieux vaut être sûr de sa motivation. D'autant qu'il n'y a **pas de diplôme intermédiaire** : il faut achever le cursus pour avoir le titre. En cas d'échec ou d'abandon, rares sont les possibilités de réorientation.

## À SAVOIR

Il existe des formations professionnalisantes en 1 an post-bac : formation complémentaire d'initiative locale (**FCIL**) ; mention complémentaire (**MC**) ; certificat de spécialisation (**CS**). Proposées sur des créneaux pointus, elles doivent faciliter l'insertion dans le marché du travail.

## LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Vingt écoles publiques (Ensa) préparent au métier d'architecte et deux à celui d'architecte paysagiste. Elles délivrent un diplôme d'État.

**Durée** : 5 ans (mais il faut compter une année supplémentaire pour exercer en son nom propre). **Accès** : sur dossier avec le bac. Les bacheliers S sont majoritaires.

Forment également des architectes : une école privée parisienne (ESA) et une école d'ingénieurs à Strasbourg (Insa).

Forment également des paysagistes : l'ENSP Versailles-Marseille, quatre écoles d'ingénieurs (ENSNP Blois, Agrocampus Ouest INH Angers, Polytech Tours, Itiape Lesquin) et une école spécialisée (Esaj Paris).

## LES ÉCOLES D'ART

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers du graphisme ou du design pour la mode, la publicité, l'édition, la communication visuelle, l'aménagement d'espace... C'est leur réputation dans la profession qui prime.

**Durée** : 2 à 5 ans. **Accès** : sur dossier de travaux personnels, concours et entretien, avec le bac. La sélection est sévère.

→ Les écoles supérieures d'arts appliqués publiques (Duperré, Estienne, Olivier de Serres, Boule à Paris ; Esaat à Roubaix ; Esad à Strasbourg, lycée Alain-Colas à Nevers ;

lycée La Martinière Diderot à Lyon) préparent aux DMA et BTS (bac + 2), puis aux DSAA (bac + 4).

→ Les écoles nationales, régionales ou municipales des beaux-arts délivrent elles aussi des diplômes nationaux : DNAT, DNAP à bac + 3 ; DNSEP à bac + 5.

→ Les plus réputées sont les écoles nationales supérieures d'art : Les Ateliers (Ensci), Les Arts-Déco (Ensad), Les Beaux-Arts (Ensba), à Paris. Accessibles sur concours post-bac, elles accueillent peu d'étudiants.

→ Les écoles privées sont souvent très coûteuses. On en dénombre de prestigieuses (Penninghen, ECV, Camondo...).

## LES ÉCOLES DE CINÉMA, DE MUSIQUE, DE SPECTACLE

→ De nombreuses écoles en audiovisuel, privées, recrutent dès le bac, pour 3 ans. Les écoles publiques (Louis-Lumière et La Fémis à Paris, l'École de photo d'Arles) sont accessibles sur concours post-bac + 2. Deux écoles consulaires post-bac forment au cinéma d'animation : l'Emca gérée par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Angoulême et Les Gobelins gérée par la CCI de Paris.

→ Les écoles nationales d'art dramatique n'admettent pas les débutants. Quelques écoles publiques reconnues proposent des formations en 2 ou 3 ans accessibles sur concours. Les cours ou écoles privés, ouverts à tous, sont de qualité variable.

L'Ensatt Lyon, qui forme les artistes et techniciens du théâtre, ne recrute qu'à bac + 2.

→ Pour la musique et la danse, conservatoires à rayonnement national ou régional et écoles privées se partagent les formations.

## LES ÉCOLES DE COMMUNICATION

→ Les écoles formant les chargés de communication, attachés de presse ou chargés de relations publiques sont souvent privées et coûteuses. **Durée** : 4 ans (deux cycles de

## INFO +

### Bien choisir son école

Dans certains secteurs comme les arts, l'audiovisuel, le tourisme ou le commerce,

**les écoles privées sont nombreuses et de qualité inégale.** Informez-vous :

depuis quand l'école existe-t-elle ? Comment sélectionne-t-elle ses élèves ?

Quels sont les résultats aux examens ? Que recouvrent les frais de scolarité ? L'insertion professionnelle à la sortie de l'école est-elle bonne ?

**Il est important de connaître la nature du diplôme délivré.** Un diplôme d'ingénieur est dit « RCT » s'il est reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI). Un titre répertorié au RNCP atteste du niveau acquis au terme de la formation (bac + 2, bac + 3-4 et bac + 5) ; un diplôme est « visé », s'il est reconnu par l'Éducation nationale. Par ailleurs, certains syndicats professionnels octroient des labels qualité.

2 ans). **Accès** : sur dossier, tests et entretien avec le bac ou plutôt à bac + 1.

→Parmi les formations de journalisme reconnues par la profession, deux recrutent post-bac : les IUT information-communication de Tours et Lannion, qui délivrent un diplôme universitaire de technologie. **Durée** : 2 ans. **Accès** : sur concours ; les admis dans ces IUT ont souvent bac + 2, + 3.

Les autres écoles recrutent à bac + 2 ou + 3 ; les admis ont souvent un niveau bac + 5.

### LES ÉCOLES DE COMPTABILITÉ, DE COMMERCE OU DE GESTION

→Les écoles de la filière expertise comptable dispensent des formations à différents niveaux, menant à des diplômes spécifiques. Le premier est le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) que l'on peut aussi préparer en lycée public ou privé. **Durée** : 3 ans. **Accès** : sur dossier avec le bac S, ES ou STG.

→Les écoles spécialisées dans la vente, le commerce international et la gestion sont nombreuses. Signalons les écoles consulaires organisées en réseau : celles du réseau Négoventis ; les écoles de gestion et de commerce (EGC) et celles proposant le *bachelor* Négocia. Leur qualité est reconnue sur le marché du travail. **Durée** : 1 à 3 ans. **Accès** : sur concours ou sur dossier, tests et entretien, avec le bac.

→Une quarantaine d'écoles supérieures de commerce recrutent dès le bac. **Durée** : 4 à 5 ans. **Accès** : sur concours avec le bac S, ES, voire STG ou L.

### LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Environ 120 écoles recrutent au niveau du bac : les Insa, les ENI, les écoles de la Fésic, les écoles Polytech, les UT... Certaines le font *via* des cycles préparatoires communs (CPP, CPI, CPBX...) ouvrant à un nombre restreint d'écoles. D'autres, à « prépas intégrées », permettent à leurs élèves de continuer sans concours dans le cycle ingénieur que chacune d'elles propose. **Durée** : 5 ans (2 ans en cycle préparatoire ; 3 ans en cycle ingénieur). **Accès** : sur concours avec les bacs S, STI, STL ou STAV.

### LES ÉCOLES INDUSTRIELLES

Quelques écoles préparent aux fonctions s'exerçant dans l'industrie : qualicien, chargé de maintenance, de gestion de production, des achats... Elles sont présentes en chimie, dans l'environnement, la sécurité, l'emballage, la mécanique, le textile. Les plus nombreuses concernent le technico-commercial ou l'informatique. **Durée** : 2 à 4 ans d'études. **Accès** : sur dossier, tests et entretien, avec un bac S ou STI.

### LES ÉCOLES PARAMÉDICALES

Elles préparent à une quinzaine de métiers (auxiliaire de puériculture, infirmière...) et délivrent un diplôme d'État (DE). Les formations d'orthophoniste et d'orthoptiste menant au certificat de capacité se déroulent à l'université (voir p. 6). **Durée** : de 1 an pour l'aide-soignant à 6 ans pour l'ostéopathe. 3 ans, le plus souvent. **Accès** : sur concours, avec le bac (sauf pour aide-soignant et auxiliaire de puériculture, qui n'exigent pas le bac). Une année de préparation est parfois nécessaire. Les admis sont pour la plupart des bacheliers S ou STL. Les titulaires du bac ST2S devraient y figurer en bonne place. Les L et ES ont leurs chances en Ifsi (Instituts de formation en soins infirmiers).

Attention : certaines écoles de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, de manipulateurs en électroradiologie médicale, de pédicures-podologues recrutent sur concours à l'issue de la 1<sup>re</sup> année commune aux études de santé (PACES).

### LES ÉCOLES SOCIALES

Elles préparent aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé... et délivrent un diplôme d'État (DE). **Durée** : 1 à 3 ans. **Accès** : sur concours, avec le bac (sauf pour moniteur-éducateur, qui n'exige pas le bac). À noter : les DE assistant de service social et éducateur spécialisé peuvent se préparer en 1 an après le DUT carrières sociales option assistance sociale pour l'un, éducation spécialisée pour l'autre.

### LES IEP

Au nombre des grandes écoles, les instituts d'études politiques forment à des domaines variés : communication, relations internationales, économie-gestion... **Durée** : 5 ans. **Accès** : sur épreuves avec le bac. Six IEP de province organisent un concours commun. Retrait des dossiers de candidature en février-mars de l'année de terminale. À noter : dans certains IEP, les bacheliers reçus avec mention « très bien » peuvent être dispensés des épreuves.

→ Pour les spécialités et les adresses dans votre région, voir pp. 21 et suivantes.

### S'INSCRIRE

➤ Attention aux dates. Habituellement, les candidatures commencent dès septembre pour les écoles du secteur social, en décembre pour les écoles paramédicales ou les écoles d'art, en février-mars pour les IEP...

Voir le calendrier pp. 2 et 3.

➤ Certaines formations sont accessibles *via* le portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr). D'autres écoles ont recours à des procédures spécifiques. Ainsi, certaines écoles d'ingénieurs utilisent le site [www.grandesecoles-postbac.fr](http://www.grandesecoles-postbac.fr).

Les écoles de commerce et de gestion, elles, recrutent souvent *via* des banques communes d'épreuves. Inscription dès janvier sur les sites : [www.concours-accés.com](http://www.concours-accés.com) ; [www.concours-pass.com](http://www.concours-pass.com) ; <http://bs.iseq.fr/admissions-concours-prism-session-postbac.aspx> ; [www.concours-sesame.net](http://www.concours-sesame.net) ; [www.concours-team.net](http://www.concours-team.net) ; [www.concours-bachelor-egc.fr](http://www.concours-bachelor-egc.fr) ; [www.concours-atoutplus3.com](http://www.concours-atoutplus3.com).

Dans tous les cas, les épreuves de sélection se déroulent avant même l'examen du bac.

### INFO +

### Des écoles post-bac + 2, + 3 ou + 4

Les écoles ne recrutent parfois qu'après plusieurs années d'études supérieures. C'est le cas de la plupart des écoles de journalisme ou de documentation, mais aussi des formations professionnelles pour devenir avocat, magistrat, notaire... Sans oublier les écoles normales supérieures (ENS) et un grand nombre d'écoles d'ingénieurs ou de commerce (voir p. 13).

# Les classes préparatoires

Exigeantes, les classes prépa, dites aussi « CPGE », sont la principale voie d'accès aux grandes écoles.



© JÉRÔME PALLÉ/ONISEP

## LEXIQUE

ATS : adaptation technicien supérieur  
 BCPST : biologie, chimie, physique et sciences de la Terre  
 CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles  
 EPS : éducation physique et sportive  
 ES : économique et social  
 Khôlle : interrogation orale  
 L : littéraire  
 LVE : langue vivante étrangère  
 MP : maths-physique  
 MPSI : mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur  
 PC : physique-chimie  
 PCSI : physique, chimie et sciences de l'ingénieur  
 PSI : physique et sciences de l'ingénieur  
 PT : physique et technologie  
 PTSI : physique, technologie et sciences de l'ingénieur  
 S : scientifique  
 STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant  
 STG : sciences et technologies de la gestion  
 STI : sciences et technologies industrielles  
 STL : sciences et technologies de laboratoire  
 TB : technologie, biologie  
 TPC : technologie et physique-chimie  
 TSI : technologie et sciences industrielles

## À SAVOIR

Les concours des écoles d'ingénieurs, des écoles vétérinaires et des écoles normales supérieures prévoient des quotas par filières, un système de répartition qui laisse sa chance à tout profil d'élève (bachelier général comme bachelier technologique).

## ↳ Où et comment ?

Les prépas se déroulent sur **2 ans** au sein des lycées et de quelques écoles et universités.

→ La formation alterne **cours théoriques**, travaux dirigés (et travaux pratiques en prépa scientifique), devoirs sur table et khôlles.

→ On distingue **trois filières** : les prépas littéraires ; les prépas scientifiques ; les prépas économiques. Elles mènent aux différentes écoles mentionnées dans l'encadré p. 13. Accessibles sur concours, ces écoles requièrent un **bon niveau général**, de grandes **capacités de travail** et une **solide motivation** (voir les tableaux p. 14).

## ↳ Accès

**Admission sur dossier scolaire** (et travaux personnels en prépa artistique). Sont examinées les notes de première, celles du 1<sup>er</sup> trimestre ou des deux premiers trimestres de terminale, les appréciations des professeurs et la motivation du candidat.

→ Les prépas ne sont pas réservées aux « têtes de classe ». L'important est d'avoir un **profil équilibré** entre toutes les disciplines et d'être **régulier** dans ses efforts.

→ Les CPGE ne concernent pas seulement les **bacheliers généraux (S, ES ou L)**, même s'ils y sont majoritaires. L'option technologique des prépas économiques et commerciales est ainsi réservée aux bacheliers STG ; les prépas scientifiques TSI, TB et TPC sont réservées, selon le cas, aux bacheliers STI, STAV ou STL (voir les tableaux p. 14).

→ Il existe des **prépas en 1 an post-bac + 2**. Destinées aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT industriel, les prépas ATS mènent aux écoles d'ingénieurs. Ouvertes aux spécialités agricoles, de biologie ou de chimie, les prépas post-BTSA/BTS/DUT mènent principalement aux écoles d'agronomie et vétérinaires.

## ↳ Rythme de travail

Concours oblige, le rythme est très soutenu. **Bien s'organiser** est essentiel afin de pouvoir fournir un **effort régulier** sur 2 années.

## ↳ Au programme

Les cours sont adaptés aux exigences des concours préparés.

### En prépas littéraires, artistiques

→ Les **prépas ENS lettres** proposent des cours de philo, français, histoire, géographie, LVE, langues et cultures de l'Antiquité, EPS, et des options (grec, latin, langue, géographie, arts...). La 1<sup>re</sup> année est commune aux prépas Ulm et Lyon. Le choix de l'ENS se fait en 2<sup>e</sup> année.

→ Les **prépas ENS lettres et sciences sociales** prévoient français, philosophie, histoire, LVE, maths, sciences sociales, EPS, et des options (grec, latin, sciences sociales, LVE, géographie...).

→ Les **prépas Saint-Cyr lettres** ont un programme similaire aux prépas ENS lettres, le sport en plus.

→ La **prépa Chartes** associe français, latin, histoire (médiévale, moderne, contemporaine), LVE, EPS et, en option, grec ou LVE.

→ La **prépa artistique ENS Cachan** combine création industrielle, arts graphiques, design de communication, histoire et philosophie de l'art, LVE.

### En prépas scientifiques

→ Certaines **prépas scientifiques** sont destinées aux bacheliers S. Les unes les accueillent en 1<sup>re</sup> année dans trois voies : MPSI, PCSI, PTSI, qui débouchent en 2<sup>e</sup> année sur quatre filières : MP, PC, PSI, PT (voir le tableau p. 14). Les autres sont organisées sur 2 ans, telle la voie BCPST. - En MP, les maths et la physique sont les disciplines reines, sans oublier la chimie et les sciences industrielles ou l'informatique.

- En **PC**, la physique et la chimie dominent avec une approche expérimentale. Les maths y sont moins abstraites qu'en MP.

- En **PSI**, les maths, la physique, la chimie, la mécanique et l'automatique concourent à l'étude d'objets technologiques complexes.

- En **PT**, sont prévus l'analyse des systèmes automatisés, des cours de maths-physique et des TP en technologie industrielle.

- En **BCPST**, la formation aborde les sciences du vivant et géosciences, les sciences physiques et les maths.

→ D'autres **prépas scientifiques** sont réservées aux bacheliers technologiques, provenant de diverses séries.

- La voie **TSI**, qui accueille les bacheliers STI industriels et STL spécialité physique, associe maths, physique, chimie, sciences industrielles.

- La voie **TB**, qui accueille les STL spécialité biologie et STAV, aborde les maths-physique, les sciences du vivant, les géosciences, les technologies biochimiques et biologiques.

- La voie **TPC**, qui accueille les STL spécialité chimie (voire physique), privilégie maths, physique-chimie, technologies physique et chimique.

### En prépas économiques

→ Les **prépas économiques et commerciales** accordent une large place à la culture générale, aux sciences humaines et aux langues étrangères, en proposant un programme spécifique au profil des élèves accueillis.

- L'**option scientifique (ECS)**, destinée aux bacheliers S, s'appuie sur les maths, la culture générale, l'histoire-géographie économique et les langues vivantes.

- L'**option économique (ECE)**, ouverte aux bacheliers ES et L (profil maths), associe maths, culture générale, analyse économique et historique des sociétés contemporaines.

- L'**option technologique (ECT)**, réservée aux STG, s'appuie sur l'économie, le droit et la gestion, avec mise à niveau en culture générale.

→ Les **prépas économiques ENS Cachan** proposent deux voies : l'une met l'accent sur le droit (concours économie, droit et gestion), l'autre sur l'économie (concours économie, méthodes quantitatives et gestion). Y sont admis les bacheliers L, ES, S. Quelques sections accueillent les STG.

### Validation des études

Le passage de 1<sup>re</sup> en 2<sup>e</sup> année est conditionné par les résultats et l'avis des professeurs. Le redoublement n'est pas prévu.

→ Le **contrôle continu** permet à chacun de faire régulièrement le point sur ses acquis et ses progrès. Le niveau étant élevé, les notes à l'entrée en prépa sont souvent plus faibles qu'en terminale. Ne pas se décourager.

→ **Inscrites dans le LMD**, les CPGE permettent d'obtenir des crédits européens (120 au maximum à l'issue des 2 ans).

### ➤ Poursuite d'études

Les CPGE sont la principale voie d'accès aux **grandes écoles**. Avec des taux de réussite différents selon les filières.

→ À l'issue des **prépas littéraires**, les débouchés sont plus importants qu'on ne le croit. Si, du fait d'un nombre de places limité, un étudiant sur dix intègre une grande école, il existe d'autres débouchés : en écoles et en instituts (IEP, écoles de journalisme, de commerce...), ainsi qu'à l'université (licences).

80 % des étudiants de **prépas scientifiques** intègrent une école d'ingénieurs au terme de leur formation. Environ 16 000 places sont à prendre, toutes prépas et tous concours confondus. Mieux vaut tenter sa chance au-delà des écoles très connues : X, Ponts, Mines... Quelques-uns entrent dans une ENS ou dans une école vétérinaire.

À l'issue des **prépas économiques**, une grande partie des étudiants intègrent une école de commerce. Près de 8 000 places sont ouvertes. Là aussi, ne pas se limiter aux plus connues : Essec, ESCP-Europe, HEC, EM Lyon, EDHEC... Quelques-uns entrent à l'ENS Cachan.

→ En cas d'échec aux concours, les étudiants peuvent refaire une 2<sup>e</sup> année de prépa, avec l'accord préalable du conseil de classe, ou bien se réorienter. Pour faciliter les poursuites d'études à l'université, des conventions existent entre lycées et établissements d'enseignement supérieur.

> Pour les spécialités et les adresses dans votre région, voir pp. 21 et suivantes.

### S'INSCRIRE

➤ Se reporter au portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)  
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

➤ Attention !

Les établissements ne proposent pas toujours la 2<sup>e</sup> année de prépa. Consultez la partie adresses du guide pour les lycées de votre académie. Pour les lycées hors académie, consultez le site national de l'Onisep : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr).

### À SAVOIR

D'autres "prépas" donnent accès aux écoles d'ingénieurs. Ne pas les confondre avec les CPGE scientifiques.

- Les **cycles préparatoires communs** permettent chacun d'intégrer un nombre restreint d'écoles parmi les 80 écoles d'ingénieurs concernées.  
- Les **prépas intégrées** permettent de poursuivre dans le cycle ingénieur de l'école où l'on est entré dès après le bac.

### INFO +

## Après les prépas, les grandes écoles

Les **écoles d'ingénieurs** recrutent à l'issue des prépas scientifiques post-bac MP, PC, PT, PSI, TSI et TPC ou post-bac + 2 ATS et post-BTSA/BTS/DUT. Les écoles à dominante « technologique » offrent un plus grand nombre de places aux élèves de PT et TSI. Celles de chimie admettent des sortants de TPC ; celles de géologie-environnement accueillent aussi des élèves passés par les prépas BCPST.

Les **écoles d'agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent sur prépas scientifiques post-bac BCPST et TB ou post-bac + 2 ATS et post-BTSA/BTS/DUT.

Les **écoles de commerce** forment aux métiers de la gestion, du marketing, de la finance. Elles recrutent à l'issue des prépas économiques, mais aussi après les prépas littéraires.

Les **instituts d'études politiques** sont accessibles sur épreuves et entretien, notamment après une classe prépa (sauf l'IEP de Paris).

Les **écoles normales supérieures** d'Ulm, de Lyon et de Cachan préparent aux métiers de l'enseignement et de la recherche. Toutes les filières sont concernées : accès post-prépas scientifiques, littéraires, artistiques ou bien économiques.

L'**École des chartes** forme des archivistes-paléographes. On y accède après une prépa Chartes (concours A) ou une prépa lettres ENS Ulm (concours B).

L'**École Saint-Cyr** prépare aux carrières d'officier dans l'armée de terre. Accès post-prépas Saint-Cyr lettres (concours lettres), ou MP, PC et PSI (concours sciences) ou économiques et commerciales (concours économie). Les **autres grandes écoles militaires (Air, Navale, Polytechnique, Ensietia)** recrutent sur prépas scientifiques.

Ces écoles proposent des formations en 3 ans, sauf les ENS (4 ans), les IEP et les ENV (5 ans). La plupart sont accessibles par d'autres voies que les CPGE.

## Classes préparatoires littéraires ou artistiques : choisir sa voie

Bac admis	1 <sup>er</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Écoles accessibles et concours communs
L en priorité ES ou S (très bon niveau littéraire demandé)	Classes préparatoires lettres		
	1 <sup>er</sup> année « lettres »	2 <sup>e</sup> année ENS Ulm « lettres »	ENS Ulm, concours A/L École des chartes, concours B (sans latin) Certaines écoles de commerce <i>via</i> l'option « lettres et sciences humaines » ou via la BEL 5 instituts d'études politiques <i>via</i> la BEL (banque d'épreuves littéraires)
		2 <sup>e</sup> année ENS Lyon « lettres et sciences humaines »	ENS Lyon, concours LSH, séries LA ou LV ou SH ENS Cachan, concours LE anglais Écoles de commerce, concours option « lettres et sciences humaines » 5 instituts d'études politiques <i>via</i> la BEL (banque d'épreuves littéraires)
S très bon niveau en lettres ES ou L (très bon niveau en maths demandé)	Classes préparatoires lettres et sciences sociales		ENS Ulm, concours B/L ENS Lyon, concours LSH, série SES ENS Cachan, concours sciences sociales École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaé) Écoles de commerce, concours options « lettres et sciences humaines »
L, ES, S (très bon niveau en histoire demandé)	Classes préparatoires Chartes		École des chartes, concours A avec latin
L, ES, S	Classes préparatoires Saint-Cyr lettres		École spéciale militaire Saint-Cyr, concours lettres
STI arts appliqués Autre bac avec parfois mise à niveau en arts	Classes préparatoires artistiques Cachan		ENS Cachan, concours design

Les sigles : LA (lettres et arts) ; LE (langues étrangères) ; LV (langues vivantes) ; SES (sciences économiques et sociales) ; SH (sciences humaines)

## Classes préparatoires économiques : choisir sa voie

Bac admis	1 <sup>er</sup> année et 2 <sup>e</sup> année	Écoles accessibles et concours communs
S tout profil ES profil maths (exceptionnel)	Prépas économiques et commerciales <b>option scientifique</b> (ECS)	Écoles de commerce, concours option « scientifique » ENS Cachan économie-gestion
ES tout profil L profil maths (exceptionnel)	Prépas économiques et commerciales <b>option économique</b> (ECE)	Écoles de commerce, concours option « économique » École spéciale militaire Saint-Cyr, concours économie ENS Cachan économie-gestion
STG	Prépas économiques et commerciales <b>option technologique</b> (ECT)	Écoles de commerce, concours option « technologie » ENS Cachan, concours économie-gestion
ES S L (uniquement en D1) parfois STG	Prépas économiques ENS Cachan options D1 ou D2	ENS Cachan, concours économie-gestion ou droit, économie et gestion Écoles de commerce, concours option « économique » Écoles nationales de la statistique

## Classes préparatoires scientifiques : choisir sa voie

Bac admis	1 <sup>er</sup> année		2 <sup>e</sup> année	Écoles accessibles et concours communs
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres		
S (tout profil)	MPSI	→	MP <sup>(1)</sup>	Écoles d'ingénieurs <ul style="list-style-type: none"> <li>— Polytechnique (X)</li> <li>— Concours Mines-Ponts</li> <li>— Concours Centrale-Supélec</li> <li>— Concours communs polytechniques (CCP)</li> <li>— Concours Travaux publics</li> <li>— Concours X-EPSCI Paris Tech</li> <li>— Concours écoles des mines</li> <li>— Concours e3a</li> <li>— Concours Telecom INT</li> </ul> ENS Ulm, Lyon et Cachan, concours inter-ENS sciences
	PCSI	→	PC <sup>(1)</sup>	
		→	PSI <sup>(1)</sup>	
	PTSI	→	PT <sup>(1)</sup>	
S	BCPST		BCPST	Écoles vétérinaires, concours « Agro-Véto-Enita » Écoles de chimie Écoles d'ingénieurs en géologie et environnement, concours G2E ENS Ulm, Lyon et Cachan, concours inter-ENS sciences
STL spécialité biochimie et génie biologique (voire bac STAV)	TB		TB	Écoles de chimie et écoles d'ingénieurs recrutant via le concours CCP
STL spécialité chimie de laboratoire (voire physique)	TPC		TPC	Écoles de chimie et écoles d'ingénieurs recrutant via le concours CCP
STI spécialités industrielles, STL spécialité physique de laboratoire	TSI		TSI	Écoles d'ingénieurs recrutant via les concours CCP ou Centrale-Supélec

(1) En 2<sup>e</sup> année, des classes étoiles (\*) préparent en priorité aux ENS, à Centrale, aux Mines et Ponts, et à Polytechnique.

# Des publications pour bien choisir son orientation !



	Ref.	Prix	Qté	Total
<b>→ LES INDISPENSABLES</b>				
Quels métiers pour demain ?	901 003	9 €		
Après le bac	900 855	9 €		
Etudier et travailler à l'étranger	900 850	9 €		
Les classes préparatoires	901 026	9 €		
<b>→ ARTS / CULTURE / COMMUNICATION / MEDIAS</b>				
Les études d'art	901 002	9 €		
Les métiers de la mode	900 859	12 €		
Les métiers de l'audiovisuel	900 805	12 €		
Les métiers de l'artisanat d'art	900 806	12 €		
Culture et patrimoine	900 527	12 €		
Les métiers de l'édition et du livre	900 807	12 €		
Les métiers du graphisme et du design	900 865	12 €		
Journalisme, communication, documentation	900 857	12 €		
Les métiers de l'Internet et des jeux vidéos	900 637	12 €		
Les métiers du spectacle	900 802	12 €		
<b>→ BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS</b>				
Les métiers de la mécanique	901 006	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	900 864	12 €		
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	900 809	12 €		
<b>→ DROIT / FONCTION PUBLIQUE</b>				
Les métiers du droit et de la justice (disponible en décembre 2011)	901 013	12 €		
<b>→ ECONOMIE / COMMERCE / GESTION</b>				
Les écoles de commerce (disponible en novembre 2011)	901 028	9 €		
Après le bac ES	900 883	11 €		
Les métiers du marketing, de la vente et de la pub	900 633	12 €		
Les métiers de la banque et de l'assurance	900 861	12 €		
Après le bac STG	900 728	11 €		
Les métiers de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines	900 858	12 €		

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxe s'applique.

Merci de nous consulter.

Conditions générales de vente disponibles sur [oniseP.fr/lalibrairie](http://oniseP.fr/lalibrairie) ou sur simple demande.

## Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :

OniseP VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

### VOTRE ADRESSE POSTALE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal [ ][ ][ ][ ][ ]

Localité :

Pays :

### E-mail :

Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.

	Ref.	Prix	Qté	Total
<b>→ NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT</b>				
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	900 863	12 €		
Les études de sciences de la vie et de la Terre	900 794	11 €		
Les métiers de l'agriculture	900 803	12 €		
Les métiers auprès des animaux	901 007	12 €		
Les métiers de l'environnement	900 866	12 €		
<b>→ SANTE / SOCIAL / ESTHETIQUE</b>				
Les métiers du médical	901 010	12 €		
Les métiers du paramédical (disponible en novembre 2011)	901 012	12 €		
L'humanitaire	900 525	12 €		
Travailler auprès des enfants	900 520	12 €		
Les métiers du social	900 636	12 €		
<b>→ SCIENCES HUMAINES / LETTRES / LANGUES</b>				
Après le bac L	900 884	11 €		
Les métiers des langues et de l'international	900 862	12 €		
Les études de sciences humaines	900 731	11 €		
<b>→ SCIENCES / TECHNOLOGIES</b>				
Les métiers de l'électronique (disponible en novembre 2011)	901 011	12 €		
Les écoles d'ingénieurs (disponible en novembre 2011)	901 027	9 €		
Les métiers de la statistique	901 024	4,90 €		
Après le bac S	900 882	11 €		
Les métiers de l'énergie	900 860	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 008	12 €		
<b>→ TOURISME / LOISIRS</b>				
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 005	12 €		
Les métiers du sport	900 808	12 €		
Les métiers du tourisme et des loisirs	901 009	12 €		

### Montant de la commande

..... €

### Frais d'envoi en Colissimo\*

+ ..... €

**France Métropole : + 4 € (30566) DOM : + 15 € (30585),**

**UE et Suisse : + 8 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 20 € (30586)**

\*Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 30 € est appliqué (30584).

### Total de la commande

..... €

## Commandez en ligne !

[www.oniseP.fr/lalibrairie](http://www.oniseP.fr/lalibrairie)

### VOTRE MODE DE PAIEMENT

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : l'agent comptable de l'OniseP

Date et signature :

Je souhaite que les informations me concernant restent confidentielles et ne soient pas divulguées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.

# Et si vous échouez au bac ?

Certaines écoles acceptent les non-bacheliers, mais **le mieux est de repasser le bac.**

## Se représenter au bac

Le passeport pour continuer ses études reste le bac. Si vous avez échoué à l'examen, vous pouvez le passer à nouveau l'année suivante, avec de bonnes chances de réussite. 75 % de ceux qui se représentent l'obtiennent.

→ **Refaire une année de terminale** est un droit. Mais l'inscription n'est pas automatique. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur de votre lycée pour obtenir l'autorisation de redoubler. En cas de refus, adressez-vous à l'Inspection académique.

*Important à savoir :* si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez préparer à nouveau certaines épreuves ou choisir un bac pro en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, le proviseur de votre lycée ou bien le CIO.

→ **Préparer le bac autrement** est toujours possible. Les candidats qui veulent se représenter à l'examen sans passer par les dispositifs cités ci-dessus peuvent le faire, notamment avec le Centre national d'enseignement à distance (infos sur le site : [www.cned.fr](http://www.cned.fr)) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant que candidat scolaire ou en tant que candidat libre. L'inscription individuelle au bac (candidat libre) permet de conserver les notes  $\geq 10/20$  obtenues précédemment.

## Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen. Certaines exigent d'eux le « niveau bac » (soit une moyenne  $\geq 8/20$  pour l'ensemble des épreuves).

→ Les **écoles spécialisées** accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et chères, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, renseignez-vous sur les frais de scolarité, le déroulement des études...

→ Certains établissements (le plus souvent privés) accueillent des non-bacheliers pour préparer un **BTS**, en particulier dans les domaines du tourisme, de la comptabilité, du secrétariat et du commerce. On leur demande souvent de repasser le bac en fin de 1<sup>re</sup> année.

→ La **capacité en droit**, accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou *via* le CNED, sur 2 ans. Elle permet de s'inscrire en licence de droit ou en DUT carrières juridiques. Le taux d'échec en 1<sup>re</sup> année est élevé.

→ Le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive dans près de 20 spécialités. Ce diplôme tend à remplacer le **BEES** (brevet d'État d'éducateur sportif) 1<sup>er</sup> degré. Les conditions d'accès varient selon les spécialités.

## Se former en alternance

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et périodes en entreprise augmente les chances d'insertion. Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

→ Vous pouvez préparer un **bac pro** (souvent en 1 an) après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le centre de formation d'apprentis (CFA). Contactez le CIO pour obtenir la liste des formations en alternance.

→ Vous pouvez préparer un **BTS** (en 2 ans), après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement. Certains CFA acceptent les non-bacheliers qui peuvent justifier du « niveau bac ».

→ Vous pouvez préparer un **CQP** (certificat de qualification professionnelle), un **CCP** (certificat de compétence professionnelle) ou un titre homologué au **RNCP**<sup>1</sup>. Ils sont proposés par les écoles ou CFA relevant des CCI<sup>2</sup> ([www.acfci.cci.fr](http://www.acfci.cci.fr)), par les écoles d'entreprises (EDF, GDF-Suez, SNCF, Lapeyre, Casino...), par le Cnam<sup>3</sup> ([www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)), l'AFPA<sup>4</sup> ([www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)) ou dans le cadre des formations qualifiantes subventionnées par les régions (infos sur [www.intercarif.org](http://www.intercarif.org)).

1. Répertoire national des certifications professionnelles.
2. Chambres de commerce et d'industrie.
3. Conservatoire national des arts et métiers.
4. Association pour la formation professionnelle des adultes.

## Travailler dans la fonction publique

→ Sans le bac, vous pouvez présenter les **concours de catégorie C** et accéder à des postes d'agent administratif ou d'agent technique (infos sur le site <http://concours.fonction-publique.gouv.fr>).

→ Vous pouvez aussi intégrer la **Police nationale** comme adjoint de sécurité ou comme cadet de la République ([www.blog-police-recrutement.com](http://www.blog-police-recrutement.com)).

→ Vous pouvez aussi entrer dans la **Gendarmerie nationale** comme gendarme volontaire adjoint - agent de police judiciaire adjoint (infos sur le site [www.lagendarmerierecruite.fr](http://www.lagendarmerierecruite.fr)).

Pour en savoir +

→ UNE PUBLICATION

Dans la collection «Dossiers» de l'Onisep

→ Vous pouvez enfin entrer dans l'**armée** comme volontaire ou comme militaire ([www.recrutement.terre.defense.gouv.fr](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr) ; [www.recrutement.air.defense.gouv.fr](http://www.recrutement.air.defense.gouv.fr) ; <http://etremarin.fr/>).



→ UN SITE

[www.onisep.fr/metiers](http://www.onisep.fr/metiers)

# La vie étudiante

**Sécu, logement, bourses...** Guide pratique à l'usage des futurs étudiants.

## Se loger

→ Les **demandes de logement en résidence universitaire** se font par le biais du dossier social étudiant (DSE, voir encadré). Attribution sous conditions de ressources.

→ Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) met à la disposition des étudiants des listes de **chambres** chez les particuliers ou de **studios** à des prix intéressants.

→ Pour une **résidence privée** ou un **logement indépendant**, voir auprès des associations étudiantes ou des centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ ; adresses sur le site national [www.cidj.asso.fr](http://www.cidj.asso.fr)).

→ Pour une place en foyer d'étudiants, contacter l'Union nationale pour l'habitat des jeunes au 01 41 74 81 00 ou consulter le site : [www.unhaj.org](http://www.unhaj.org).

→ Possibilité d'obtenir des aides au logement : allocation logement à caractère social (ALS) ou allocation personnalisée au logement (APL) selon ses ressources. Contacter la caisse d'allocations familiales ; toutes les infos sur le site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

## Financer ses études

→ La demande de **bourse sur critères sociaux** (BCS) se fait par le biais du dossier social étudiant (DSE, voir encadré). Elle est accordée en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'âge du demandeur, de la distance domicile-lieu d'études... Son montant est variable.

Pour en bénéficier, il faut être assidu en cours et aux examens, progresser régulièrement dans ses études.

→ **D'autres dispositifs existent**, qui peuvent être cumulés avec une BCS : aide au mérite, aide à la mobilité internationale, allocations pour la diversité dans la fonction publique, aides des collectivités ou des fondations, prêts étudiants garantis par l'État (sans caution ni conditions de ressources), allocation financière « parcours de réussite professionnelle » (PARP). Il existe par ailleurs un Fonds national d'aide d'urgence pour les étudiants en situation de précarité (rupture avec la famille...). S'adresser au Crous.

À noter : les critères d'attribution pour l'enseignement supérieur diffèrent de ceux du secondaire.

**Se renseigner** sur ses droits auprès du Crous sans attendre les résultats du bac.

→ Nombre d'étudiants sont amenés à travailler en parallèle de leur scolarité. Des **offres d'emplois temporaires** ou de **jobs étudiants** sont diffusées par le Crous, le CIDJ, les universités, les grandes écoles... Le travail ne prive pas du droit à percevoir une bourse.

## Se soigner

→ **L'inscription à la sécurité sociale étudiante** est obligatoire. Elle se fait auprès du service de la scolarité de l'établissement qui délivre la carte d'étudiant.

Le paiement de la cotisation (203 € en 2011-2012) est exigé pour ceux

qui atteignent l'âge de 20 ans dans l'année scolaire (hormis les boursiers). Les autres sont en principe couverts par la sécurité sociale parentale.

→ L'adhésion à une **mutuelle étudiante** est facultative mais recommandée, car elle complète le remboursement des frais médicaux versé par la « Sécu ». Il existe plusieurs mutuelles : La Mutuelle des étudiants [www.lmde.com](http://www.lmde.com) ; l'Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales [www.usem.fr](http://www.usem.fr).

## S'informer, s'orienter

Renseignez-vous le plus tôt possible sur les études et leurs débouchés. Utilisez toutes les ressources :

- **journées portes ouvertes** dans les établissements et **salons spécialisés** ;
- dispositifs d'« **orientation active** » ;
- rencontres organisées par le lycée et le CIO ;
- entretien d'orientation de terminale ;
- entretiens et ateliers proposés par le **conseiller d'orientation-psychologue** ;
- centre de documentation et d'information ;
- publications, produits multimédias de l'**Onisep** et [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) ;
- le service [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) par tchat, mail et téléphone.

## INFO +

### DSE

Une démarche unique pour **demandeur une bourse et/ou un logement en résidence universitaire** : le dossier social étudiant. Une démarche à renouveler chaque année sans attendre les résultats des examens.

L'**inscription** pour la rentrée universitaire suivante se fait sur le site Internet du Crous de l'académie (via [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)), au 2<sup>e</sup> trimestre. Attention à bien respecter le délai. Dans les 15 jours qui suivent le retour du dossier, le Crous émet un avis conditionnel sur la suite réservée à la demande : attribution, rejet, attente. De **juin à octobre**, le Crous donne une réponse définitive au vu du justificatif d'inscription.

## L'accueil des étudiants handicapés

Afin d'inclure le mieux possible les étudiants en situation de handicap, **certains établissements** (notamment toutes les universités) **proposent un accueil spécifique**. Vous pourrez alors être informé sur l'accessibilité des locaux, sur les équipements pédagogiques adaptés, sur les modalités particulières d'aménagement des examens... ; toutes les infos sur le site : [www.handi-u.fr](http://www.handi-u.fr).

Pour obtenir des aides humaines et matérielles, vous devrez vous tourner vers la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il existe aussi des associations spécialisées.

### Pour en savoir +

> **UN SITE**  
[www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap)